



Condamné aux dépens par la cour d'appel

Par **Grayloise**, le **28/09/2011** à **17:27**

Bonjour,

En instance de divorce depuis bientôt 3 ans, j'ai fait appel du jugement concernant la pension alimentaire autant que devoirs de secours, j'ai été condamné aux dépens pour la somme de 1053 € l'avoué de mon futur ex-mari, m'envoie un courrier en recommandé à ma charge. J'ai deux problèmes avec ça! d'abord, je n'ai pas l'argent pour m'acquitter, car je suis actuellement en allocation de solidarité spécifique (ASS) et le conseil général m'a déjà aidé pour m'acheter à manger. 2ème problème, mon futur ex n'a pas déclaré tous ses revenus, ce qui fait le résultat.

Je voudrais savoir où m'adresser pour me venir en aide, en fait, que puis-je faire? y a-t-il un recours? si oui lequel? quand à mon avocate, zéro de chez zéro, mais en attendant j'ai une condamnation.

Merci pour votre éventuelle collaboration.

GRACE